

M. CAHAN: Je me mets bien au-dessous du ministre.

L'hon. M. DUNNING: Nous avons écouté un discours très bien préparé, bourré de tous les faits que l'on puisse citer et de toutes les déductions que l'on puisse tirer pour prouver l'entière folie de cette entreprise. Je dois féliciter mon honorable ami d'avoir rempli parfaitement sa tâche comme dénonciateur particulier de cette voie ferrée. Mon honorable ami a étayé la plus part de ses commentaires, en tant qu'il s'agit de documents officiels, sur le rapport de 1917 de M. McLachlan, et c'est ce rapport que je veux mentionner en particulier. Il faut se rappeler que M. McLachlan est un excellent ingénieur spécialisé dans les ouvrages de ports et les travaux hydrauliques en général. A entendre mon honorable ami, on croirait que M. McLachlan est un économiste, un financier, un expert en navigation, un expert en chemins de fer, en fait, un expert pour tout ce qui a trait à l'exploitation d'un système de transport. M. McLachlan serait lui-même le dernier à s'attribuer des connaissances spéciales sur ces matières. Il est vrai que M. McLachlan a fait un rapport en 1917. Il a fait d'autres rapports depuis, mais ils ne sont jamais cités par les gens désireux d'utiliser son témoignage à la façon de mon honorable ami. Le seul reproche que j'aie à faire à M. McLachlan, c'est que dans son rapport de 1917, il est sorti tout à fait de sa sphère professionnelle à plusieurs égards. Le gouvernement d'alors l'a reconnu et a soumis son rapport, en tant qu'il s'agissait d'éléments étrangers à sa science professionnelle, à un homme censé avoir des connaissances professionnelles et de l'expérience touchant ces choses.

En se référant à un document déposé par suite d'un ordre de l'Assemblée, à la date du 14 avril 1924, et mentionné par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges, la députation trouvera au bas de la page 63 une lettre de M. R. A. C. Henry, dont j'ai parlé hier, adressée à l'ingénieur en chef du département des Chemins de fer et des Canaux. Plus loin, à la page 64, elle verra l'analyse détaillée faite par M. Henry des choses qu'il a observées touchant la route de la baie d'Hudson et de sa praticabilité. Je voudrais me dispenser de lire ces deux documents, mais si je n'obtiens pas la permission de les consigner aux Débats, je les lirai volontiers, car ils constituent des commentaires lumineux sur le discours de mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges. Je préfère les laisser parler d'eux-mêmes.

[L'hon. M. Dunning.]

Quelques DEPUTES: Consignez-les.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami est un avocat très capable, mais, franchement, je ne m'adresserais pas à lui pour une dent cariée ou une maladie contagieuse.

Une VOIX: Pourquoi pas?

L'hon. M. DUNNING: Non, pas pour un cas de maladie.

M. CAHAN: En fait de dents, je suis un expert; pas en maladies contagieuses.

L'hon. M. DUNNING: Je ne m'adresserais pas à un homme de chemin de fer, en matière de marine; ni à l'économiste, M. Henry, en matières techniques du génie, que M. McLachlan connaît en raison de sa préparation spéciale. Lorsque M. McLachlan, dans un moment de dépression dû à la tâche particulière dont il s'occupait, je le reconnais, fait un rapport tout à fait étranger à sa compétence professionnelle, mon honorable s'écrit: "Ah! voilà qui va! Ce rapport, il est vrai, n'est pas d'un expert sur le sujet qu'il traite, mais il me convient, et j'ignore le rapport de M. Henry particulièrement apte à traiter ces questions." J'ai fait la remarque qui a tant irrité mon honorable ami, en justice pour M. McLachlan. Mon honorable ami a passé du rapport McLachlan à celui d'un ingénieur qu'il n'a pas nommé, pour revenir à celui de M. McLachlan, et je tenais seulement à m'assurer, en justice pour M. McLachlan,—que je considère beaucoup,—que l'honorable député ne lui attribuait pas des déclarations d'un ingénieur anonyme. Voilà tout. Mon honorable ami n'avait pas raison de s'emporter et se formaliser de mes paroles; je n'avais aucunement l'intention de lui manquer d'égards. Il est clair maintenant que l'honorable député n'a pas mis au compte de M. McLachlan d'autres assertions relativement à la construction et à l'état de la voie, que celles contenues dans le rapport même de ce dernier. Je n'ai rien à ajouter. Je sais que d'autres députés désirent parler sur ce sujet. Je veux faire insérer au Hansard le rapport de M. Henry.

(Suivent la lettre de M. R. A. C. Henry et le rapport mentionné par M. Dunning:)

Département des Chemins de fer et des Canaux
Chambre 306, Immeuble Continental Life
Toronto (Ont.), 14 mars 1918.

W. A. HOWDEN, Ecr., ingénieur en chef,
Département des Chemins de fer et des Canaux,
Ottawa (Ont.).

Cher monsieur,—Je vous inclus sous pli, en double, le memorandum ayant trait à la route de la baie d'Hudson et à Port-Nelson, qui peut vous être utile.

Vous remarquerez que j'ai indiqué, ou plutôt, estimé le tonnage nécessaire pour acquitter non seulement les frais d'exploitation mais aussi les frais obligatoires